

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/09/2008
Publication : 12/09/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-98-9

Séance du vendredi 5 septembre 2008

POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE (E055)

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE STATIONNEMENT DES VEHICULES DU PERSONNEL DU COLLEGE KENNEDY, A MULHOUSE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération de la Commission Permanente n°8è/91-07 du 20 décembre 2007 relative au stationnement des véhicules du personnel du collège KENNEDY, à MULHOUSE,
- VU la délibération du Conseil Général n°2008-3-1-13 du 27 juin 2008 fixant la DM1 du Département pour 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- autorise le versement à l'Amicale du Personnel du collège KENNEDY à MULHOUSE d'une subvention d'un montant de 2 565€, pour le stationnement des véhicules du personnel du collège KENNEDY, au titre de l'année scolaire 2007/2008, prélevés sur les crédits disponibles au chapitre 65, nature 6574, fonction 28 du budget départemental.

LE PRESIDENT


Charles BUITNER

Adopté
voix contre
abstentions